



Cambriolage chez le locataire

Par **Freeman11**, le **02/09/2013** à **18:19**

Bonsoir,

Je loue un appartement via une agence et je viens d'apprendre par l'intermédiaire de mes voisins que cet appartement a été cambriolé début Aout.

Les dommages seraient importants.

Est-ce normal que l'agence ne nous en ait pas informé ?

Cdt

Par **moisse**, le **02/09/2013** à **18:42**

Bonjour,

Encore faut-il que l'agence soit informée de ce sinistre.

Si c'est le cas, effectivement l'agence est fautive, et devra réparer les éventuels préjudices de ce fait.

Par **alterego**, le **02/09/2013** à **19:26**

Bonjour,

Qui est la victime des dommages, le locataire ou le propriétaire ? Lequel des deux êtes-vous ?

Cordialement

Par **Freeman11**, le **02/09/2013** à **20:00**

Bonsoir,

Merci de vos réponses. Je suis propriétaire du bien et je viens de prendre connaissance du cambriolage par mes voisins.

Pour les dégâts, je suppose que c'est l'assurance du locataire et du propriétaire qui les couvrent je suppose que l'Agence va contacter la mienne directement.

Je suis surpris de ne pas être informé de ces faits.

Cdt